



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV N°10

Réunion en visioconférence du 30 avril 2023

Participants : M. Y. LE BIVIC – B. CYPRIEN - B. DELORME – L. GUILLARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés, mais elles ne feront pas l'objet d'une publication dans le procès-verbal mis en ligne sur le site Internet de la Ligue.

2. FFF - LIGUE-DISTRICT

Courriel du 11 avril 2023 de la Commission Départementale de l'Arbitrage du District Parisien nous informant de sanctions disciplinaires prises à l'encontre d'arbitres de ce district.

La Section en prend note et rappelle que les sanctions citées doivent faire l'objet d'une saisie dans Foot2000 sous le motif « sanction administrative » afin de bloquer toute potentielle désignation.

Courriel du 24 avril 2023 de la Commission Départementale de l'Arbitrage du District des Hauts de Seine de Football nous adressant son Procès-Verbal de réunion de bureau n°5.

La Section en prend note et remercie.

Désignations N3 - Groupe Corse/Méditerranée

Par délégation de la Fédération Française de Football, la désignation des arbitres franciliens sur ce groupe de N3 pour les 2 dernières rencontres du championnat 2022/2023 s'établit comme suit :

National 3 MEDITERRANEE /CORSE					
Compétition	Date	Equipe recevante (nom)	Equipe visiteuse(nom)	Ligue d'Appartenance	Arbitre
NAT 3	27/05/2023	Fc Balagne	Es Cannet-Rocheville	PARIS	PEREIRA A.
NAT 3	27/05/2023	Fc Balagne	Es Cannet-Rocheville	PARIS	GUETTOUFI A.
NAT 3	27/05/2023	Fc Balagne	Es Cannet-Rocheville	PARIS	OAISS H.
NAT 3	03/06/2023	Ajaccio Ac	As Cannes	PARIS	LALBIE B.

3. ARBITRES

Courriel du 3 avril 2023 de M. Sylvain BOISSEAU, Arbitre Assistant Régional 1.

La Section prend note de sa demande d'interdiction de désignation sur un club et y accède.

Courriel du 17 avril 2023 de M. Hugo BERTRAND, Arbitre R2.

La Section prend note de sa cessation d'activité à l'issue de la saison en cours suite à son départ au Canada dans le cadre de ses études et le remercie, d'ores et déjà, pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

Courriel du 19 avril 2023 de M. Grégory CHEROUX, Arbitre LFD.

La Section prend note.

Courriel du 27 avril 2023 de Mme Jeanne CREIGNOU, Arbitre Féminine.

La Section prend note de sa cessation d'activité à l'issue de la saison en cours et la remercie, d'ores et déjà, pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

Courriel du 27 avril 2023 de M. Massinissa SI TAYEB, Arbitre R3.

La Section prend note de sa reprise d'activité la saison prochaine à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été accordé pour la saison en cours.

Courriel du 27 avril 2023 de M. Aurélien AGIUS, Arbitre R3.

La Section prend note de sa cessation définitive d'activité à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été accordé pour la saison en cours et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

Courriel du 30 avril 2023 de M. Jean-Christophe TAGHAVI ZARGAR, Arbitre R3.

La Section prend note de sa reprise d'activité la saison prochaine à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été accordé pour la saison en cours.

Courriel du 30 avril 2023 de M. Doryan HAMET, Arbitre R1.

La Section prend note de sa reprise d'activité la saison prochaine à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été accordé pour la saison en cours.

4. OBSERVATEURS

Courriel du 11 avril 2023 de M. Laurent LAVERGNE.

La Section prend note de sa demande pour laquelle une réponse lui sera apportée par le Conseiller Technique Régionale en Arbitrage.

Courriel du 17 avril 2023 de M. Daniel LAMS, qui sollicite une reprise d'activité pour la future saison.

La Section en prend note et l'informe qu'une décision sera prise en amont de la saison 2023/2024.

5. COURRIERS DES CLUBS

Courriel du 11 avril 2023 d'APSAP EMILE ROUX, qui demande le changement d'arbitres au regard des distances parcourues par ceux-ci lors de leurs désignations.

La Section est consciente du problème financier posé aux clubs mais ne peut systématiquement modifier ces désignations au risque de rupture d'égalité des désignations entre arbitres.

Courriel du 17 avril 2023 de CHAMPIGNY CLUB FUTSAL (M. Amine BELLOUFI) relatif à l'arbitrage de ses dernières rencontres.

La Section en prend note et signale à ce club que seul le Président du club, M. Jonathan PEZZETA, est habilité à demander la récusation d'un arbitre.

Courriel du 17 avril 2023 du Président de l'A.S. CHATOU relatif à l'arbitrage de ses dernières rencontres de la catégorie R1.

Le Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage a pris contact avec le Président de l'AS CHATOU afin d'aborder les divers dysfonctionnements constatés par ce dernier.

Courriel du 18 avril 2023 de l'U.S. CRETEIL-LUSITANOS relatif à l'absence de fourniture d'un reçu par un arbitre à l'issue d'une rencontre.

La Section en prend note et informe ce club qu'un rappel a été effectué en direction de cet arbitre.

La Section en profite également pour rappeler à l'ensemble de la population arbitrale que la fourniture d'un reçu en bonne et due forme au club en charge de l'indemnisation est obligatoire en toute circonstance.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. MUTATION

Courriel du 3 avril 2023 de la Ligue de Méditerranée sollicitant le retour du dossier de M. Walid EL ABED à la suite de son retour dans sa Ligue d'origine.

Le nécessaire a été fait immédiatement par la secrétaire administrative du service arbitrage.

Courriel du 4 avril 2023 de M. Youcef HADDAD, arbitre Assistant Régional 3, en provenance de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sollicitant une mutation vers la Ligue de Paris.

Le dossier de M. **Youcef HADDAD** étant complet, cet arbitre est classé en catégorie Arbitre Assistant Régional 2 pour cette fin de saison.